Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503063-20251208-DELIB20250503-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Nombre d'absent excusé : 1
Nombre d'absents non excusés : 3

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2025.

Etaient présents : Mme Chantal BESLY, Mme Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT, Mme Claude VIDEMENT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Carole LEBRETON à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : Mme Claire AUBRY, M. Laurent BEAUPÈRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absent excusé : M. Richard LEFEUVRE.

Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT a été nommée secrétaire de séance.

Arrivée de Mme Chantal BESLY.

*****

Délibération n° 2025 / 05 / 03 : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition de moyens entre la commune et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U) « animation à la vie sociale » 2026-2028.**

Monsieur Thierry NUSS, Président du SIVU « Animation à la Vie Sociale », sort de la salle avant le vote.

Le SIVU « animation à la vie sociale » a pour objet la promotion de la pratique sportive et du lien social au bénéfice de l'ensemble des jeunes habitants du territoire des quatre communes réunies en SIVU (Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Suliac, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine et La-Ville-Es-Nonais) à cet effet, il élabore un projet d'animation sportive et culturelle.

La commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet apporte son soutien par l'octroi d'une participation financière calculée chaque année et également par la mise à disposition de locaux, de matériel et de mobilier.

A cet effet, il convient donc de conclure une convention entre les deux parties reprenant les conditions de mise à disposition, pour une durée de 3 années à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503063-20251208-DELIB20250503-DE

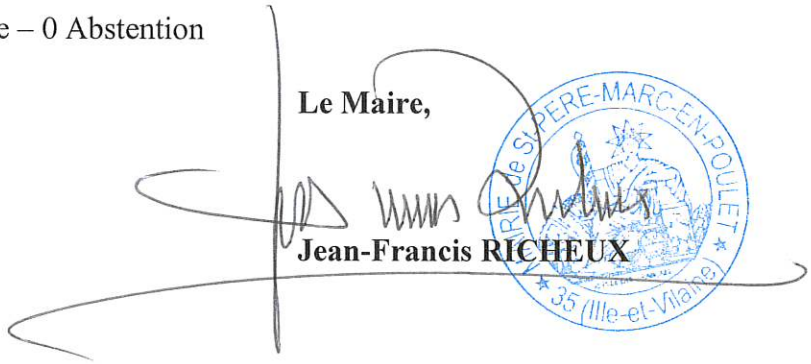
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure une convention de mise à disposition de moyens avec le SIVU « Animation à la vie sociale », pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026 (ci-annexée) ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier, en cas de besoin, les termes de cette convention pour la faire évoluer ultérieurement par avenant ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette opération.

Vote : 14 Pour - 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,



Jean-Francis RICHEUX

Publiée le :

Transmise au représentant de l'État le :

La présente délibération sera affichée et transmise au contrôle de légalité de la préfecture. Elle sera inscrite au registre des délibérations